

BULLETIN DE PAIE

Euro
Original

PAIE DU 01/03/2019 AU 31/03/2019

Matricule : 0000000047 Entrée : 05/05/2015
 N° s.s. : 289120272211295 Sortie :
 Emploi : ASSISTANTE DENTAIRE QUALIFIEE
 Qualif. : Assistant Dentaire
 Niveau :
 Coeff. :
 Indice :
 Date début d'ancienneté : 01/05/2015
 Heures payées : 160,34

SCM FRANCOIS 1er
3 avenue de la gare

02600 VILLERS-COTTERETS
 SIRET : 45056251700026 APE : 8219Z
 ORG. S.S. : 227000000820709598 URSSAF

MME BEGUIN MARJORIE
26 C RUE SAINT MARTIN

02290 MORSAIN

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES MONTANT
0328 Salaire	151,67	13,6026		2 063,11	
1982 Heures suppl 25 % mens	8,67	17,0033		147,42	
3948 Prime ancienneté Cabinets Dentaires	1 715,39	3,0000		51,46	
TOTAL BRUT				2 261,99	
DIVERS					
5900 Déduc. Patronale H.Supp. (<=20Sal)	8,67				-13,01
9904 Réduction Salariale Heures supplém.	147,42	-11,3100	-16,67		
SANTE					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2 261,99				158,34
Complémentaire Santé	3 377,00	1,0950	36,98		36,98
Complémentaire Incapacité Invalidité décès	2 261,99				13,57
Complémentaire Incapacité Invalidité décès	2 261,99				30,53
Complémentaire Incapacité Invalidité décès	2 261,99	0,5000	11,31		22,62
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES					
Accidents du Travail - Maladies Professionnelles	2 261,99				29,41
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	2 261,99	6,9000	156,08		193,40
Sécurité sociale déplafonnée	2 261,99	0,4000	9,05		42,98
Complémentaire Tranche 1	2 261,99	5,1500	116,49		161,96
FAMILLE - SECURITE SOCIALE					
Famille	2 261,99				78,04
ASSURANCE CHÔMAGE					
Chômage	2 261,99				95,00
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					
Autres contributions dues par l'employeur	2 261,99				9,41
Autres contributions dues par l'employeur	2 321,60				98,67
CSG NON IMPOSABLES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2 137,17	6,8000	145,33		
ALLEGEMENT DE COTISATION					
Exonérations de cotisations employeur	2 261,99				-145,67
Exonérations de cotisations employeur - Régularisation					-0,01
CSG/CRDS IMPOSABLES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	144,84	9,7000	14,05		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2 137,17	2,9000	61,98		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			534,60		812,22

NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU 1 727,39

Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie 32,46

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 692,98	0,00	0,00
Pour plus d'informations sur le bulletin clarifié: https://www.service-public.fr			
Mode de Règlement : Virement			
Paié Le : 31/03/2019			3 074,21
Conv. Coll.: 3255 CABINETS DENTAIRES			
Congés	17/18	18/19	
acquis	54,00	25,00	
pris	23,00		
restants	31,00	25,00	
			NET A PAYER
			Total versé par l'employeur
			1 727,39
			Allègement de cotisations employeur
			-335,13
			Cumul Imposable
			5 078,72